



Kropemann-Info



N° 81 Annexe

d'Informationsblat vun der Réidener Gemeng

Juin 2008

Compte-rendu de la séance publique du conseil communal du 24 avril 2008.

Présents: M. Serge BLOES, M. Henri GEREKENS, échevin; M. Roger SCHNEIDER, Mme. Rosa PLETSCHETTE-WOLTER, M. Aloyse WIRTH, M. Camille SCHROEDER, M. Jeff MULLER, conseillers.

M. Fernand PETERS, secrétaire.

Absents : Mme. Nicole GORZA, échevin, excusée.

No. 1: Allocation d'un subside extraordinaire au Coin de Terre et du Foyer de Redange/Attert

Le conseil communal décide unanimement d'allouer un subside de 910,51.- € à l'asbl "Coin de Terre et du Foyer de Redange/Attert" à titre d'organisation du concours "Villes et Villages fleuris".

No. 2.1.: Approbation du compte de gestion 2006.

Le conseil communal arrête provisoirement à l'unanimité le compte de gestion conformément au tableau récapitulatif suivant :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	6'432'681.44	126'329.40
Total des dépenses	5'240'962.99	1'417'619.65
Boni propre à l'exercice	1'191'718.45	
Mali propre à l'exercice		1'291'290.25
Boni du compte 2005	2'218'773.19	0.00
Mali du compte 2005	0.00	919'518.36
Boni général	3'410'491.64	
Mali général		2'210'808.61
Boni définitif	3'410'491.64	
Mali définitif		2'210'808.61

No. 2.2.: Approbation du compte administratif 2006.

Le conseil communal arrête provisoirement à l'unanimité le compte de gestion conformément au tableau récapitulatif suivant :

Boni du compte de 2005	2'218'773.19
Recettes ordinaires	6'432'681.44
Recettes extraordinaires	126'329.40
Total des recettes	8'777'784.03
Mali du compte 2005	919'518.36
Dépenses ordinaires	5'240'962.99
Dépenses extraordinaires	1'417'619.65
Total des dépenses	7'578'101.00
BONI	1'199'683.03

No. 3: Adhésion à l'initiative "Luxembourg sans OGM".

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à l'initiative "Luxembourg sans OGM" par les actions suivantes

- pas de culture de plantes transgéniques sur les terrains appartenant à la commune de Redange/Attert;
- pas d'utilisation d'aliments étiquetés "OGM" dans la restauration collective des établissements sous tutelle de la commune de Redange/Attert;
- information des agriculteurs sur les risques liés aux OGM
- encourager les agriculteurs de signer une déclaration individuelle d'intention.

No. 4.: Approbation de contrats à durée déterminée dans l'éducation précoce, préscolaire et l'enseignement primaire et spécial de la commune de Redange/Attert.

Le conseil communal approuve unanimement quatorze contrats à durée déterminée concernant les remplacements dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

No. 5.: Approbation des plans et devis concernant la rénovation du mur de soutènement de l'école à Ospern.

Le conseil communal approuve unanimement les plans et devis du 26 mars 2008 établi par le Bureau d'études RAUSCH & Associés Ingénieurs-conseils s. à r.l. de L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff, concernant la rénovation du mur de soutènement de l'école d'Ospern, au montant total de 99.675,89.- € T.T.C.

No. 6: Admission dans l'enseignement primaire communal d'enfants en provenance d'autres communes : enfant Bob DOSTERT.

Le conseil communal approuve unanimement de retenir l'inscription de l'enfant de la famille de M. Frank DOSTERT en 3^e année d'études primaires de l'année scolaire 2007/2008, étant donné que la famille vient de déménager dans une autre commune.

No. 7.1.: Compromis de vente concernant le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Épargne à Redange/Attert: Acheteur: M. Nezir GUGNA de Differdange.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le compromis de vente du 9 avril 2008 conclu entre la commune de Redange/Attert et M. et Mme. Nezir GUGNA, commerçants, domiciliés à Differdange, au prix de vente de 300.000,00 €.

No. 7.2.: Contrat conclu avec la Biogasvereenigung a.s.b.l. de Manternach concernant le recyclage des déchets verts.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le contrat du 14 avril 2008 conclu entre la commune de Redange/Attert et l'a.s.b.l. Biogasvereenigung de L-6850 Manternach, 15, Syrdallstrooss.

No. 7.3.: Contrat conclu avec M. Aloyse SCHLEICH, cultivateur et exploitant d'un dépôt pour la collecte et du transport des déchets verts, de Nagem.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le contrat du 21 avril 2008 conclu entre la commune de Redange/Attert et M. Aloyse SCHLEICH, cultivateur et exploitant d'un dépôt pour la collecte et pour le transport des déchets verts, domicilié à Nagem.

No. 8: Démission d'une institutrice de l'enseignement primaire de la commune de Redange/Attert : Mme. Marie-Louise JODOCY de Noerdange.

Le conseil communal décide unanimement, à huis clos d'accorder à Mme. Marie-Louise JODOCY, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions d'institutrice de l'enseignement primaire de la commune de Redange/Attert avec effet au 1 octobre 2008;

No. 9: Désignation des membres de la Commission des Loyers.

Étant donné qu'aucun candidat ne s'est présenté pour les postes déclarés vacants, le conseil communal décide, à huis clos, de ne pas proposer de candidats aux postes de membres pour la Commission des Loyers instituée pour l'ensemble des communes du canton de Redange.

No. 10: Désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant auprès du programme européen LEADER 2007 – 2013.

Le conseil communal décide unanimement de désigner, à huis clos, M. Tom WIRTH, conseiller communal, domicilié à Redange/Attert, comme délégué principal et M. Camille SCHROEDER, conseiller communal, domicilié à Ospern, comme délégué suppléant au comité du groupe LEADER Redange-Wiltz.

No 11: Approbation de la fin anticipée du congé pour travail à mi-temps de Mme. Nathalie BERNARD, institutrice, domiciliée à Noerdange.

Le conseil communal décide unanimement de donner son assentiment à la demande de la fin anticipée du congé pour travail à mi-temps présentée par Mme. Nathalie BERNARD, institutrice, en vue de reprendre son travail à temps plein à partir du 15 septembre 2008.